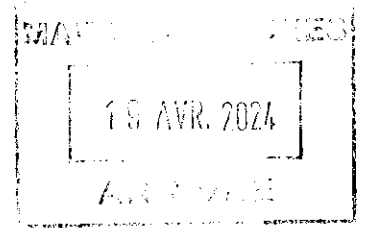


Mme [REDACTED]

16 Avril 2024

Mme [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

ATTICHES



Je suis contre cette modification du PLU D'Attiches, étant femme d'agriculteur, fille d'agriculteur et possédant plusieurs biens sur la commune, je soutiens la décision de Monsieur le président de la chambre d'agriculture.

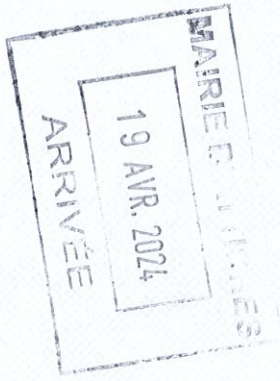
Effectivement, il y a lieu de constater que biens des communes grignotent sur les terrains agricoles à des fins financières. Il y a lieu de préciser que c'est la QUATRIEME fois que la commune déplace son terrain de foot et à chaque fois l'ancien terrain fût transformé en terrain bâtissable avec certains profits non négligeable vu la valeur d'acquisition au prix de terrain agricole. A ce jour idem.

Et là, c'est encore plus effectif car sur la parcelle C 195 appartenant depuis de nombreuse année à notre famille, mes parents en tant qu'agriculteur avaient souhaité construire un petit plein pied pour leur retraite. La réponse verbale de Monsieur le Maire fût que le côté gauche de cette rue ne sera jamais constructible (la réponse de Mr le Maire sera certainement celle-ci : il ne se souviendra plus tout (comme la réponse en envers MR [REDACTED] garantie datant de 2016).

A ce jour, la totalité de rue de la faisanderie devient constructible sauf la parcelle C 195 ??? Il y a lieu de se poser énormément de questions et de nombreux constats !!!! Je souhaite et nous souhaitons que cette parcelle reste AGRICOLE. Cette dernière étant également en dehors de la ZONE AU, il faut pérenniser le foncier et l'économie agricole. Enormément de jeunes agriculteurs recherchent des terres agricoles. Il faut absolument préserver l'outil de travail des exploitants agricoles. Selon les conclusions du commissaire enquêteur datant du 8 Juillet 2018, Mr [REDACTED] ne s'est en aucune façon manifesté, c'est par parce qu'il ne s'est pas manifesté qu'il faut sacrifier un outil de travail qui peut être repris par d'autre. Sauf si intérêts particuliers.

Non à l'implantation de cette lagune, aujourd'hui, non également à ce bassin par phyto épuration, respect de la loi climat et résilience, sachant que la commune d'attiches n'a de cesse de voir apparaître bon nombre de construction actuellement en cours d'élaboration, voir rue du moulin, terrain mis en vente côté droit de la rue de faisanderie, tout cela entraînant un avis défavorable de NOREADE, signalant la station d'épuration dimensionnée pour traiter 3000 habitants est chargée aujourd'hui a sa capacité nominale et ne peut plus recevoir de pollution supplémentaire pour reprendre les termes figurant dans leur avis.

NON AUX EXPROPRIATIONS de terrains agricoles permettant après un certain nombre d'années d'utilité publique la transformation de ces terrains en terrains constructibles. Voir expropriations antérieures des différents terrains de foot. (4ème déplacement en 50 ans, 3ème nouveau quartiers d'habitations).



à l'intention du
Commissaire Priseur.